



Coaching & Relooking – Formation – Boutique – Mode – Lifestyle

## Charte de Déontologie et Conditions Générales Evolution Partner

### La philosophie du Coaching & Relooking Evolution Partner

Membre d'honneur et Fondateur de la Fédération Internationale de Coaching & Relooking (FICR), Evolution Partner conçoit le Coaching & Relooking comme un moyen exceptionnel et complet de révéler le potentiel de chacun. Evolution Partner et le client déterminent ensemble l'objectif à atteindre, selon le service choisi. Tout au long du processus, Evolution Partner amène à son client un cadre, un soutien et des techniques approuvées en Coaching & Relooking, afin de parvenir, ensemble à un résultat optimal.

Le rôle d'Evolution Partner est de :

- Découvrir et clarifier la personnalité du client et ce qu'il souhaite accomplir pour établir un contrat fondé sur un objectif mesurable et daté.
- Aider le client à définir ses motivations, ses ressources et ses compétences.
- Dévoiler au client l'ensemble des options qui s'offrent à lui et comment les mettre en place et s'en servir à l'avenir.
- Confronter le client à ses engagements ou à sa problématique, si cela peut le faire progresser.
- Accompagner son client dans la réussite.

### La définition du Coaching & Relooking selon Evolution Partner

Evolution Partner a été fondée en 2005 autour d'un concept unique associant pour la première fois les techniques du Coaching à celles du Relooking.

La fusion de ces deux techniques permet à Evolution Partner de jouer le rôle d'explorateur et de révélateur de potentiel, auprès des particuliers, comme des entreprises et des futurs professionnels. Au travers de différents processus d'analyses, le coaching nous permet de vous accompagner vers l'objectif recherché et développer votre potentiel; le relouking quant à lui constitue l'outil qui nous permet de valoriser et démarquer votre image.

L'approche et le concept unique créé par Evolution Partner répondent à un réel besoin exprimé par chaque individu confronté aux exigences élevées de la société actuelle, tant au niveau professionnel, personnel et social.

Aujourd'hui, quelle que soit votre demande, la mission d'Evolution Partner, grâce au Coaching-Relooking, est de tout mettre en oeuvre, avec votre contribution, pour faire de votre image un véritable allié de votre personne.

Vous êtes au centre de toute notre attention, Votre objectif est notre mission.

### La vision Evolution Partner

L'image physique, ainsi que notre communication non verbale, font partie intégrante de notre bien-être et de notre réussite ; ainsi Evolution Partner, en associant le Coaching au Relooking, accompagne celles

et ceux qui désirent adopter un comportement de gagnant aussi bien dans leur vie professionnelle que personnelle.

## Les valeurs fondamentales d'Evolution Partner

Le concept d'Evolution Partner réside sur sept piliers principaux:

### L'EMPATHIE

L'empathie est une notion complexe désignant le mécanisme psychologique par lequel un individu peut comprendre les sentiments et les émotions d'une autre personne, en se mettant à sa place sans toutefois les ressentir lui-même. Evolution Partner applique ce procédé lors de chaque mandat, afin de vous garantir le respect total de votre personnalité tout en cherchant à développer votre potentiel en vous permettant d'être l'acteur principal de votre progression.

### L'ÉCOUTE

Une analyse minutieuse de votre environnement et une écoute attentive sont le garant du succès de notre démarche, et ceci en respectant votre sphère privée.

### LE SÉRIEUX

L'ensemble de nos services reposent sur des démarches et des processus consciencieux, fiables et adaptés. Notre professionnalisme est un des points primordiaux de notre éthique afin de vous offrir un service personnalisé et complet, en adéquation avec vos attentes.

### LA FLEXIBILITÉ

Chaque client est unique, c'est pour cette raison qu'Evolution Partner s'engage à fournir une grande flexibilité d'adaptation. Nous prenons en compte tous les facteurs pouvant intervenir dans le bon déroulement de nos services afin de créer les conditions optimales à la réussite de vos objectifs.

### L'EXCELLENCE

Nous exigeons et nous prodiguons des normes d'excellences dans tous nos services.

### LE RESPECT

Nos clients sont notre priorité et nous mettons un point d'honneur à la richesse d'un accompagnement respectueux.

### LA COLLABORATION

Nous valorisons le lien et la réussite d'une collaboration complète entre nos clients et nous.

## Conduite professionnelle générale

### CHAPITRE 1 - Responsabilités du Coach

#### Article 1 – Compétence

Il a effectué une formation professionnelle, spécialisée dans le domaine du Coaching & Relooking.

#### Article 2 – Expérience personnelle du coach

Evolution Partner considère que l'expérience personnelle est l'une des composantes nécessaires à la compétence et à la crédibilité d'un coach. Un coach Evolution Partner est lui-même suivi. De façon plus générale, il est engagé dans un cheminement d'évolution personnelle.

#### Article 3 – Supervision régulière

Evolution Partner possède un lieu de supervision régulier où il peut faire le point sur sa pratique et continuer à progresser dans celle-ci en vue de fournir les services de la meilleure qualité possible à ses clients.

#### Article 4 – Mise à jour de ses connaissances

Le Coaching & Relooking n'est pas une profession aux connaissances figées et Evolution Partner consacre régulièrement une quote-part de son temps à l'actualisation de celles-ci. Il se tient au courant des développements réguliers propres à sa profession et s'inscrit dans une dynamique continue d'évolution professionnelle.

#### Article 5 – Pratique et utilisation d'Internet

Evolution Partner considère le téléphone, Internet et toute autre technologie de communication à venir comme des outils professionnels à part entière, utilisables dans la pratique de son activité, selon le désir de son client.

### CHAPITRE 2 - Responsabilités du Coach à l'égard de ses clients

#### Article 1 – Premier contact

Le coach s'assure que, au cours de la première séance, ou préalablement, son client comprend la nature du coaching, le cadre de la confidentialité, les accords financiers et les autres termes du contrat de coaching.

#### Article 2 – Exercice du Coaching & Relooking

Le coach s'autorise en conscience à exercer cette fonction à partir des méthodes Evolution Partner, de sa formation, de son expérience et de sa supervision initiale. Le coach s'engage à présenter une image et une attitude positive de sa personne, comme de la profession et s'abstient de déclarations qui pourraient porter atteinte à la compréhension ou à l'acceptation du concept Evolution Partner.

#### Article 3 – Confidentialité

Le coach s'astreint au secret professionnel. Il s'engage à ne pas divulguer d'information communiquée par son client, sauf en cas d'autorisation expresse tacite de ce dernier, ou d'exigence contraire à la loi. Le coach obtiendra l'accord du bénéficiaire du coaching avant de dévoiler quelque information le concernant à quiconque rémunère sa prestation.

#### Article 4 – Respect des personnes

Conscient de sa position, le coach s'interdit d'exercer tout abus d'influence. Le coach n'exerce pas d'abus d'influence et reste dans le cadre défini par le contrat et respecte les méthodes d'Evolution Partner en Coaching & Relooking : L'action de coaching ne crée pas de situation de dépendance, mais mène le coaché vers plus d'autonomie. Le coach adapte son intervention en fonction des étapes de l'accompagnement client, Il respecte chaque individu, leur origine, leur culture et religion. Il fait preuve de loyauté et respect envers son client.

#### Article 5 - Refus de prise en charge

Le coach peut refuser de prendre en charge une personne pour des raisons propres au demandeur ou à lui-même. Si le coach croit que le client serait mieux accompagné par un autre professionnel, ou par une autre ressource, il encouragera le client à entreprendre ce changement, en lui proposant des personnes de son réseau de professionnel, sujette à lui correspondre.

#### Article 6 - Protection de la personne

Le coach établit clairement avec le client la distinction entre accompagnement et toute autre forme de psychothérapie.

Dans l'éventualité où le coach constaterait que les conditions de réussite ne sont plus optimales, le coach a l'obligation, en concertation avec le coaché, à recentrer la prestation, en vue d'une réussite.

#### Article 7 – Equilibre de l'ensemble du système

La pratique du Coaching & Relooking Evolution Partner a pour seul objectif de communiquer des outils et des méthodes aux personnes et à les accompagner dans l'atteinte de leur objectif. Le client reste intégralement l'acteur de ses prises de décisions et actions. Le coach laisse à son client la responsabilité de ses décisions.

#### Article 8 - Obligation de moyens

Le coach s'engage à utiliser tous les moyens pour accompagner le coaché dans la "résolution" de ses objectifs et ce dans la limite de ses compétences propres et sans obligation de résultat positif.

#### Article 9 – Loyauté

Le coach s'engage en toutes circonstances à faire preuve d'une entière loyauté fondée sur le respect inconditionnel des valeurs personnelles du client qui l'a honoré de sa confiance et à mettre tout en œuvre pour sauvegarder ses intérêts légitimes.

#### Article 10 – Intégrité

Chaque coach du réseau Evolution Partner s'interdit :

- d'accepter pour une mission déterminée, aucune autre rémunération que celle convenue avec le client.
- de solliciter ou d'accepter d'un tiers, à l'insu de son client, aucun avantage, aucune commission ou rétribution de quelque nature que ce soit.
- toute démarche, manœuvre ou déclaration pouvant directement ou indirectement nuire à la réputation d'un collaborateur et de l'entreprise Evolution Partner.
- pour obtenir des affaires, de recourir à des moyens incompatibles avec la dignité de la profession, et en particulier de publier des annonces ou des textes à caractère dithyrambiques.

### CHAPITRE 3 - Responsabilités du Coach intervenant en entreprise

#### Article 1 – Adaptabilité

Chaque Coach du réseau Evolution Partner intervenant dans le cadre de l'entreprise doit tenir compte de toutes les informations relatives au contexte organisationnel et à la culture de l'entreprise de façon à être en compréhension du référentiel de base de la structure avec laquelle il travaille.

#### Article 1 – Restitution

La relation de coaching qui s'établit en entreprise est bien souvent de nature tripartite. De ce fait, le donneur d'ordre est en droit de recevoir des éléments d'appréciation de la mission. Toutefois cette information ne peut se faire sans accord préalable du client, et dans le cadre exclusif de son acceptation.

#### Article 1 – Congruence

Le coach s'engage à exercer sa mission en veillant à la congruence entre les intérêts du client et ceux de l'entreprise.

### CHAPITRE 4 - Conflit d'intérêts

Le coach veille à éviter tout conflit entre ses propres intérêts et ceux de ses clients.

Pour tout conflit d'intérêt, en cours ou potentiel, le coach expose ouvertement la situation et délibère pleinement avec son client, ainsi que le collaborateur de direction Evolution Partner, de la manière la plus adéquate de le traiter.

Le coach tient son client informé des rémunérations qu'il pourrait recevoir de tiers pour des recommandations ou conseils le concernant.

Le coach pratique l'échange de prestations contre des services, des biens ou toute autre rémunération non financière seulement lorsque cela n'affecte pas la relation de coaching.

## **NOS CONDITIONS GÉNÉRALES**

#### Lieu :

À notre agence principale à Montreux (sauf conditions particulières) ou dans une de nos agences annexes (<http://blog.evolutionpartner.com/contact>). Nous pratiquons, sur l'ensemble de la Suisse Romande, la France, la Belgique et le Lichtenstein.

#### Modalités de paiement :

Tous services jusqu'à Fr. 200.-, peut être payable en liquides au début de la prestation. Pour tous les services au-delà de Fr. 200.-, une fois la/les date(s) de rendez-vous fixée(s), nous vous demanderons le versement des 50% de la somme, afin de valider votre ou vos dates vous étant consacrées; à moins qu'un accord au préalable ait été conclu entre les deux parties

Annulation :

Les rendez-vous non honorés qui ne seront pas annoncés 48 heures à l'avance, seront facturés; à moins que le rendez-vous ne soit reporté dans les 30 jours qui suivent

Les rendez-vous non honorés qui ne seront pas annoncés 24 heures à l'avance seront facturés dans la totalité

Frais de déplacement :

Tous les frais de déplacement ainsi que de parking, sont intégralement inclus dans tous nos forfaits se déroulant en extérieurs (sauf conditions et prestations particulières, prévus au préalable entre les deux parties). Tout service n'ayant pas de frais de déplacement inclus, nous vous facturerons, Fr. 1,20 le kilomètre et frais de vacances.

**L'engagement déontologique d'Evolution Partner**

En tant que coach et formateur, je m'engage à honorer mes obligations déontologiques à l'égard de mes clients, de mes collègues et du public en général. Je m'engage à respecter le code déontologique d'Evolution Partner, celui de l'AICR et de la FICR, à traiter les personnes avec respect comme des êtres humains indépendants et égaux, et à revendiquer ces engagements auprès de ceux que j'accompagne.